



Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 1^{er} juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le **Mardi 1^{er} juin à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 28 mai 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Chaussan, lieu de réunion extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
présents : 12
votants : 14

Date d'affichage : 10 juin 2021

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal M Rolland Alain, Mme Bertelle Emilie, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Charvolin Jean-Jacques, , M Grange Christophe, Mme Lagardette Marie-Gabrielle M Langlet Pascal

Membres excusés :

M Aymard Nicolas

Mme Martini Laurence donne pouvoir à M Chavassieux Luc

Mme Raboisson Croppi Laurence donne pouvoir à M Rolland Alain

Secrétaire de séance : Mme Blanc Anik

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS

Monsieur le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du Conseil Municipal du 5 mai 2021

Délibérations :

- ✓ Transfert de la compétence PLU
- ✓ Principe pour l'attribution des subventions exceptionnelles pour l'école de Chaussan
- ✓ Désignation des élus à la CLECT
- ✓ Convention Antai

- ✓ Questions diverses

Adopté à l'unanimité

❖ DECISION

Monsieur le Maire fait part au conseil Municipal de la Décision 2021.002 portant attribution du marché Etude de centralité à la société Toposcope.

❖ DELIBERATIONS :

1. Personnel communal – création et suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée

Vu la commission du personnel du 03 mai 2021

Il convient au conseil municipal de créer les nouveaux postes et de supprimer les anciens.

A compter du 1^{er} juin 2021 :

- Suppression de l'emploi permanent à temps non complet d'Agent spécialisé principal 2^e classe école maternelle de 28,18h et création de l'emploi permanent à temps non complet d'Agent spécialisé principal 2^e classe école maternelle de 29,40h
- Suppression de l'emploi permanent à temps non complet d'Adjoint technique de 20,58h et création d'un emploi permanent à temps non complet d'Adjoint technique de 21,43h
- Suppression de l'emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique principal 1^e classe

A compter du 1^{er} septembre 2021

- Suppression de l'emploi permanent non complet d'Agent spécialisé principal 2^e classe école maternelle de 34,5h
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 30,23h

Mise à jour du tableau des effectifs

Grades	Quotité de travail	
Service administratif		
1 attaché territorial	35 heures	Pourvu
1 adjoint administratif principal 1 ^e classe	35 heures	Pourvu
Service technique		
1 adjoint technique principal 1 ^e classe	35 heures	Pourvu
1 adjoint technique principal 2 ^e classe	35 heures	Pourvu
1 adjoint d'animation	7 h/35 ^{ème}	Agent en disponibilité depuis le 01/09/11 : vacant
Service scolaire		
1 ATSEM	29 h 24mn/35 ^{ème}	Pourvu
1 adjoint d'animation	30 h 14mn/35 ^{ème}	Pourvu au 1 ^{er} septembre
Restauration scolaire, garderie périscolaire et entretien bâtiments scolaires		
1 adjoint technique principal 2 ^e classe	31 h 35mn/35 ^{ème}	Pourvu
1 adjoint technique	21 h 26mn/35 ^{ème}	Pourvu
Entretien bâtiments scolaires		
1 adjoint technique	18h 29min/35 ^{ème}	Pourvu
Entretien bâtiments communaux, régie Salle des fêtes et surveillance pause méridienne école		
1 adjoint technique principal 1 ^{ème} classe	32h 04 min/35 ^{ème}	Pourvu

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve les suppressions et créations de poste

Approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

Questions diverses

✓ Points de situations sur les projets

✓ Local paramédical

Les travaux avancent, les délais seront respectés et le local devrait être fini d'ici la fin du mois de juin.

Si des praticiens sont intéressés pour le louer se manifester en mairie.

✓ Osmose

Une réunion va avoir lieu le 10 juin. Un programmiste, bureau d'étude conseil a été choisi. Il nous accompagnera jusqu'au lancement du concours d'architecte. Le groupe de travail communication et recherche de financement dévoilera le logo choisi pour Osmose. Une plaquette en cours d'élaboration elle permettra de présenter le projet à la population et aux différents partenaires.

Le conseil municipal souhaite une large adhésion de la population pour qu'elle s'approprie ce projet.

✓ Etude de centralité

Le bureau d'étude a été choisi lors de la commission d'appel d'offre du 28 mai. Il s'agit de Toposcope.

✓ Rencontre de quartiers

Monsieur le Maire est heureux d'annoncer la reprise des rencontres de quartier pour le mois de juillet. Un calendrier va être remis en place.

✓ Dégradations

Des dégradations volontaires ont été commises dans les sanitaires du terrain de sports, des sanitaires de la place du pilat et de la salle des fêtes.

Ces dégradations sont intolérables. Il ne faut pas oublier que ce sont des espaces publics ouverts à tous et dégrader, casser et éparpiller des tessons de bouteilles est inadmissible et dangereux pour toute la population.

La commission sécurité va réfléchir pour régler ce problème.

✓ **Point sur la 1^{ère} année de mandat**

Monsieur le Maire invite les conseillers qui le souhaite à faire un retour sur cette première année de mandat. Il les informe qu'il les recevra tous individuellement.

Ce qui ressort de ces échanges :

- Une année qui est passée très vite
- Il s'agit d'une belle aventure humaine et le conseil municipal est fier de porter des projets pour l'avenir du village.
- Un Covid qui a pris beaucoup de place cette année et qui a arrêté les projets des commissions associations et culture. Le Covid reste dur à vivre humainement mais ce n'est qu'un report des projets.
- Les conseillers travaillent en toutes transparence et les non-dits n'ont pas la place dans cette équipe.
- La philosophie du conseil municipal reste d'être au contact des chaussanais et d'être des élus de terrain à l'écoute de la population.

Monsieur le Maire conclue en remercient les agents communaux pour leur travail.

Prochain conseil municipal : 5 juillet

Séance levée à 22h30

